

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves de référence, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes Degrés Primaire et Secondaire I Suisse romande

Année scolaire 2016-2017

IRDp / Secteur Documentation

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 1) : 3^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
3^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	-	-	-	-
Genève	-	-	-	-
Jura	-	-	-	-
Neuchâtel	La discipline (une par année) sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur). L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un-e inspecteur-trice de ce service.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.
Valais	-	-	-	-
Vaud	-	-	-	-

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 1) : 4^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
4^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	Sciences de la nature (SN) Sciences humaines et sociales (SHS)	Epreuve cantonale prévue pour la fin du cycle 3 ^e -4 ^e . Les domaines testés correspondent aux contenus et aux objectifs du programme cantonal avec une priorité mise sur les connaissances et les compétences développées dans la partie finale du cycle. L'épreuve est réalisée par des enseignant-e-s à l'aide d'items à choisir.	Les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton. La procédure en 4 ^e n'est pas fixe. Certaines années, l'épreuve peut se dérouler en 6 ^e .	Donner aux enseignant-e-s, ainsi qu'aux élèves et à leurs parents, une référence extérieure au travail de classe. Tirer parti du bilan effectué: par une information en retour qui sera transmise en automne aux inspecteur-trice-s responsables des écoles.
Genève	Français Mathématiques	Epreuves cantonales certificatives, élaborées sur la base de tables de spécifications en lien avec le Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont rédigées par des groupes d'enseignant-e-s supervisé-e-s par des comités consultatifs, puis validées par le Service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. L'épreuve de français est composée de deux parties, celle de mathématiques d'une seule.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensé-e-s, les élèves allophones arrivé-e-s dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignant-e-s: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
Jura	-	-	-	-

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 1) : 4^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
4^e				
Neuchâtel	La discipline (une par année) sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur). L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un-e inspecteur-trice de ce service.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.
Valais	Français Mathématiques	Epreuves cantonale certificatives comptant pour 10% dans la moyenne annuelle de la discipline. Les objectifs retenus sont tirés du PER (Plan d'études romand). La production de l'écrit, la compréhension de l'écrit, la compréhension de l'oral et le fonctionnement de la langue sont les compétences testées en français. Les mathématiques sont testées en 2 parties dont 1 qui contient une épreuve de calcul mental. L'épreuve est validée l'année précédant la passation de l'épreuve.	Les conditions de passations sont les mêmes pour toutes les classes de 4H du Valais romand. Les épreuves ont lieu sur 2 semaines. La mise en page est adaptée aux élèves dys.	Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignant-e-s.
Vaud	Français	Compréhension de l'oral et de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Tous les élèves de fin de 4 ^e sont soumis-e-s à l'épreuve cantonale dans son entier. Les modalités de passation peuvent être adaptées, voire la passation peut être supprimée, pour les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de cycle. Quatre moments d'au maximum 45 minutes. Les élèves absent-e-s ou malades rattrapent si possible l'épreuve.	Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score obtenu par l'élève à chaque partie de l'épreuve et appréciation établie sur la base du total de points. L'Epreuve cantonale de référence (ECR) n'est prise en considération qu'à titre indicatif complémentaire.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : 5^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
5^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	-	-	-	-
Genève	-	-	-	-
Jura	-	-	-	-
Neuchâtel	La discipline (une par année) sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur). L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un-e inspecteur-trice de ce service.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.
Valais	Allemand Environnement	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignant-e-s en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant-e et les élèves.	-
Vaud	-	-	-	-

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : 6^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
6^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	Musique	Epreuve cantonale prévue pour la fin du cycle 5 ^e -6 ^e . Les domaines testés correspondent aux contenus et aux objectifs du programme cantonal avec une priorité mise sur les connaissances et les compétences développées dans la partie finale du cycle. L'épreuve est réalisée par des enseignant-e-s ainsi qu'un-e responsable de la discipline et la responsable évaluation.	Les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	Donner aux enseignant-e-s, ainsi qu'aux élèves et à leurs parents, une référence extérieure au travail de classe. Tirer parti du bilan effectué: par des échanges dans les établissements.
Genève	Français (donnant lieu à une note pour la communication et une autre pour le fonctionnement de la langue) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives, élaborées sur la base de tables de spécifications en lien avec le Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont rédigées par des groupes d'enseignant-e-s supervisé-e-s par des comités consultatifs, puis validées par le Service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les épreuves de français et mathématiques sont composées de deux parties chacune; l'épreuve d'allemand n'en comprend qu'une.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensé-e-s, les élèves allophones arrivé-e-s dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignant-e-s: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
Jura	Français Mathématiques	Epreuves diagnostiques. QCM. Questions fermées. Questions ouvertes.	Tous les élèves passent les épreuves dans les mêmes conditions. Elles sont organisées sur une période d'une semaine au mois de septembre.	Les enseignant-e-s reçoivent des informations détaillées.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : année 6

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
6^e				
Neuchâtel	La discipline (une par année) sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur). L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un-e inspecteur-trice de ce service.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.
Valais	Allemand	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignant-e-s en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant-e et les élèves.	-
Vaud	Français Mathématiques	<u>Français</u> : Compréhension de l'écrit, parfois de l'oral; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. <u>Mathématiques</u> : Espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures, modélisation. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Tous les élèves de fin de 6P sont soumis-e-s à l'épreuve cantonale dans son entier. Les modalités de passation peuvent être adaptées, voire la passation peut être supprimée, pour les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de demi-cycle. Deux moments de 60 minutes pour chacune des épreuves de français et de mathématiques. Les élèves absent-e-s ou malades rattrapent si possible l'épreuve.	Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score obtenu par l'élève à chaque partie de l'épreuve et note calculée sur la base du total de points. Chaque Epreuve cantonale de référence (ECR) compte comme une note dans la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : 7^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
7^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	-	-	-	-
Genève	-	-	-	-
Jura	-	-	-	-
Neuchâtel	La discipline (une par année) sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Epreuve dite de « référence » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du Plan d'études romand (PER). Elle comporte un volet informatique (items réalisés sur ordinateur). L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignant-e-s mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un-e inspecteur-trice de ce service.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives. Ces épreuves sont obligatoires et les enseignant-e-s renvoient leurs résultats. Les épreuves sont mises « en ligne ». La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignant-e-s.
Valais	Sciences Allemand	Epreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignant-e-s en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant-e et les élèves.	-
Vaud	-	-	-	-

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : 8^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
8^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	Français Mathématiques	Epreuves cantonales prévues au cours de la 8 ^e (mars) pour la pré-orientation des élèves au Secondaire I. Comme ces épreuves ont lieu en cours de 8 ^e , elles ne portent pas sur la totalité du programme; les objectifs fixés sont transmis aux enseignant-e-s en juin de l'année scolaire précédente. Ces épreuves sont réalisées par un-e responsable de branches, 2 ou 3 auteur-e-s et la responsable évaluation.	Ces épreuves sont destinées à environ 15% des élèves de 8 ^e (avis de pré-orientation discordants). Elles se déroulent sur 2 demi-jours. La durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour tous les élèves qui passent ces évaluations. En 8 ^e , la procédure est fixe.	Les résultats sont transmis aux élèves, à leurs parents, aux enseignant-e-s et aux directeur-trice-s du Cycle d'orientation (degré secondaire I).
Genève	Français (donnant lieu à une note pour la communication et à une autre pour le fonctionnement de la langue) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives, élaborées sur la base de tables de spécifications en lien avec le Plan d'études romand (PER). Les épreuves sont rédigées par des groupes d'enseignant-e-s supervisé-e-s par des comités consultatifs, puis validées par le Service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire. Les épreuves de français et mathématiques sont composées de deux parties chacune; l'épreuve d'allemand n'en comprend qu'une.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant les mois de mai et de juin. Sont dispensé-e-s, les élèves allophones arrivé-e-s dans le canton depuis moins de deux ans et les élèves présentant d'importants troubles impactant les apprentissages.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignant-e-s: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
Jura	Français Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales d'orientation. QCM. Sur la base des objectifs du plan d'études.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. En septembre. En février. En mai.	L'information donnée aux parents et aux enseignant-e-s, dans chaque discipline concernée, porte sur le positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées »: niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré primaire (cycle 2) : année 8

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
8^e				
Neuchâtel	-	-	-	-
Valais	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> Allemand	<i>Français et mathématiques: épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i> Allemand: épreuves de « référence »: épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.</i> A la libre passation des enseignant-e-s en dernier tiers d'année: bilan pour l'enseignant-e et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignant-e-s.</i>
Vaud	Français Mathématiques Allemand	<u>Français:</u> Compréhension de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. <u>Mathématiques:</u> Espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures, modélisation. <u>Allemand:</u> Compréhension de l'oral; Compréhension de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Tous les élèves de fin de 8 ^e sont soumis-e-s à l'épreuve cantonale dans son entier. Les modalités de passation peuvent être adaptées, voire la passation peut être supprimée, pour les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de cycle. Trois épreuves de 90 minutes chacune, en français, allemand et mathématiques. Les élèves absent-e-s ou malades passent une épreuve de rattrapage.	Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score obtenu par l'élève à chaque partie de l'épreuve et note calculée sur la base du total de points. La note de chaque Epreuve cantonale de référence (ECR) vaut pour 30% de la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré secondaire I (cycle 3) : 9^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
9^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	-	-	-	-
Genève	-	-	-	-
Jura	-	-	-	-
Neuchâtel	-	-	-	-
Valais	-	-	-	-
Vaud	-	-	-	-

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré secondaire I (cycle 3) : 10^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
10^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	-	-	-	-
Genève	Physique	Epreuve commune certificative centralisée destinée aux élèves de la section LS, profil S (Littéraire-Scientifique avec Profil Sciences). L'épreuve est élaborée sur la base d'une table de spécification en lien avec le Plan d'études romand (PER) par un groupe de rédaction supervisé par le Service de l'enseignement et de l'évaluation de la Direction générale de l'enseignement obligatoire.	Uniformisées (consignes de passation, matériel autorisé, critères de correction). Durée: 30 minutes. Epreuve passée sur trois semaines au mois de mai.	Résultats individuels: aux élèves et aux parents (signature). Résultats collectifs (classe-s, collège-s, ensemble de la population concernée): accès définis selon fonctions (enseignant-e-s, président-e-s de groupes de discipline, directeur-trice-s de collèges, direction générale).
Jura	Français Mathématiques	Epreuves diagnostiques / QCM. Questions fermées. Questions ouvertes / Sur la base des connaissances et des compétences attendues au terme de la 9 ^e .	Tous les élèves passent les épreuves dans les mêmes conditions. Elles sont organisées sur une période d'une semaine à la fin du mois d'octobre.	Les parents reçoivent, pour chaque domaine d'étude, un score global exprimé en stanines. Ce score est situé sur une échelle de 1 à 9 et s'interprète ainsi: au-dessus de la moyenne ou élevé (9, 8, 7), moyen (6, 5, 4) et sous la moyenne ou bas (3, 2, 1). Les enseignant-e-s reçoivent des informations détaillées.
Neuchâtel	-	-	-	-
Valais	-	-	-	-
Vaud	Français Mathématiques	<u>Français:</u> Compréhension de l'écrit; Production de l'écrit; Fonctionnement de la langue. <u>Mathématiques:</u> Espace, nombres, opérations, grandeurs et mesures, modélisation. Epreuves avec une partie commune aux deux voies et aux deux niveaux de la voie générale, et des parties spécifiques à chaque voie et niveau. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Tous les élèves de fin de 10 ^e sont soumis-e-s à l'épreuve cantonale dans son entier. Les modalités de passation peuvent être adaptées, voire la passation peut être supprimée, pour les élèves au bénéfice d'un programme personnalisé ou d'un projet individualisé de pédagogie spécialisée. Une session, en avril ou en mai, portant sur les acquis de fin de 10 ^e . Deux moments de 90 minutes pour chacune des épreuves de français et de mathématiques. Les élèves absent-e-s ou malades rattrapent si possible l'épreuve.	Aux établissements: statistiques de l'établissement et du canton. Aux enseignant-e-s, aux élèves et à leurs parents: moyenne de l'ensemble des élèves du canton, score obtenu par l'élève à chaque partie de l'épreuve et note calculée sur la base du total de points. Chaque Epreuve cantonale de référence (ECR) compte comme une note dans la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire
Suisse romande : année scolaire 2016-2017
Degré secondaire I (cycle 3) : 11^e année

Année ↓ Cantons ↓	Discipline(s)/Domaine(s) évalué(s)	Type d'épreuve(s)	Modalités de passation	Diffusion des résultats
11^e				
Berne	-	-	-	-
Fribourg	Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le Latin en prégyrnasiale.	Epreuves cantonales de diplôme en fin de scolarité obligatoire. Préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes: PG (prégyrnasiale) – G (générale) – EB (exigences de base). Une consultation est organisée auprès des enseignant-e-s de chaque discipline.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 11 ^e . Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	En plus du bulletin scolaire annuel, l'élève reçoit un diplôme de fin de scolarité obligatoire.
Genève	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Biologie Technologies de l'information et de la communication (TIC)	Epreuves de français et de mathématiques en deux parties. La première partie (tronc commun) est passée par tous les élèves. Les résultats sont, parmi d'autres éléments, pris en considération dans les examens pour l'entrée en apprentissage des élèves concerné-e-s.	Uniformisées (consignes de passation, matériel autorisé). Durée: en général 2 périodes. Toutes les épreuves sont regroupées sur une semaine au mois de février.	Résultats individuels: aux élèves et aux parents (signature). Résultats collectifs (classe-s, collège-s, ensemble de la population concernée): accès définis selon fonctions (enseignant-e-s, président-e-s de groupes de discipline, directeur-trice-s de collèges, direction générale). Pour le français et les mathématiques: diffusion aux écoles et associations professionnelles qui engagent des apprenti-e-s.
Jura	-	-	-	-
Neuchâtel	-	-	-	-
Valais	Français Mathématiques Allemand Sciences	Épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.	Tous les élèves de l'année concernée sur une session au mois de juin.	Moyennes par établissement et cantonales des épreuves transmises aux directions et aux enseignant-e-s.
Vaud	Pas d'épreuve cantonale de référence (ECR) mais un examen de certificat de fin d'études secondaires. Français Mathématiques Allemand Anglais Options de compétences orientées métiers (voie générale) ou Option spécifique (voie prégyrnasiale et certain-e-s élèves de voie générale)	Les épreuves d'examen sont rédigées par les établissements scolaires. Des épreuves de compréhension de l'oral en langues étrangères sont mises à disposition par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO).	Fin d'année scolaire, selon organisation propre aux établissements scolaires.	Les notes obtenues aux épreuves d'examen figurent dans le livret scolaire de l'élève. La note de chaque examen vaut pour un tiers de la moyenne annuelle de la discipline.

© IRDP/Secteur Documentation – Neuchâtel (2018)

Ces données ont été revues et approuvées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).